LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0186-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Laurence AKOSSI, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC),

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_186 PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE - SOIREE DE L'EXCELLENCE ARTISANALE 2026

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne (CMA Bretagne) avait organisé en 2024 une Soirée de l'Excellence Artisanale sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, en association avec le territoire de la CCKB, mettant à l'honneur des artisans des deux territoires.

Devant le succès de cette soirée, la CMA propose de reconduire l'action en 2026, sous le même format que la précédente édition, qui se déroulera cette fois à ROSTRENEN le 4 novembre pendant la semaine de la transmission. Elle distinguera quatre catégories : les apprentis, les maîtres d'apprentissage, les artisans de trente ans d'activité et plus, et les artisans d'art.

Organisées en lien avec les commissions territoriales de la CMA, ces soirées visent à mettre à l'honneur des acteurs économiques du territoire, à promouvoir l'artisanat, à renforcer les liens entre la CMA, les artisans, les institutions et les partenaires, et à valoriser les EPCI qui les accueillent.
Au-delà de la reconnaissance apportée aux professionnels en activité, l'événement veut susciter des vocations pour l'artisanat et accompagner le renouvellement générationnel, dans un contexte d'enjeux forts de transmission d'entreprises.

Le coût total de l'opération, estimé à 9 000 €, est réparti comme suit :

Financeur	Montant	Part
CMA Bretagne et partenaires privés	6 000 €	67 %
CCKB (EPCI d'accueil)	2 000 €	22 %
Loudéac Communauté (EPCI partenaire associé)	1 000 €	11 %
Total	**9 000 €**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0186-DE

La participation sollicitée auprès de Loudéac Communauté Bretagne Centre, en qualité d'EPCI partenaire, s'élève ainsi à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver la participation financière de Loudéac Communauté Bretagne Centre à la soirée de l'excellence artisanale 2026, à hauteur de 1 000 € ;
2. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Exercice :	69
Présents :	54
Pouvoir(s) :	13
Pour :	67
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.27 11:54:51 +01'00'

La secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.27 11:59:52 +01'00'